

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	36

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2024 – Budget Général

N°3228

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUE, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. Christophe MONCUY, M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget général de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2024 s'établissent comme suit :

CFU 2024 – Budget général		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2024	6 035 566,26 €	6 414 019,31 €	378 453,05 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	150 000,00 €	150 000,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			528 453,05 €
Section d'investissement	Résultats 2024	1 567 569,32 €	1 590 421,96 €	22 852,64 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	293 191,84 €	0 €	- 293 191,84 €
	Excédent ou déficit cumulé			-270 339,20 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	103 925,78 €	100 271,00 €	- 3 654,78 €
Résultats cumulés RAR compris		8 000 253,20 €	8 254 712,27 €	254 459,07 €

APRES AVOIR DELIBERE,

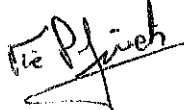
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIÉ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2024 – Budget Eau

N°3229

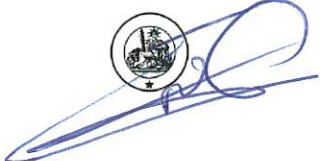
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3229-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe de l'eau de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2024 s'établissent comme suit :

CFU 2024 – Budget Eau		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2024	835 589,05 €	905 260,39 €	69 671,34 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			69 671,34 €
Section d'investissement	Résultats 2024	898 125,73 €	1 134 734,26 €	236 608,53 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	471 881,29 €	471 881,29 €
	Excédent ou déficit cumulé			708 489,82 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	365 658,19 €	118 118,80 €	-247 539,39 €
Résultats cumulés RAR compris		2 099 372,97 €	2 629 994,74 €	530 621,77 €

APRES AVOIR DELIBERE,

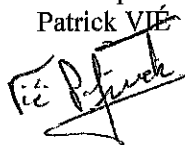
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIE



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2024 – Budget Assainissement

N°3230

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3230-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2024 s'établissent comme suit :

CFU 2024 – Budget Assainissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	Résultats 2024	528 981,91 €	570 456,16 €	41 474,25 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	47 429,00 €	47 429,00 €
	Excédent ou déficit cumulé			88 903,25 €
Section d'investissement	Résultats 2024	408 620,87 €	409 911,24 €	1 290,37 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	0 €	441 364,13 €	441 364,13 €
	Excédent ou déficit cumulé			442 654,50 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	306 452,49 €	581 901,00 €	275 448,51 €
Résultats cumulés RAR compris		1 244 055,27 €	2 051 061,53 €	807 006,26 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIÉ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Vote du Compte Financier Unique
2024 – Budget « Lotissement de
la zone industrielle de Mondant »

N°3231

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3231-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Le Président n'assiste ni au débat, ni au vote de la présente délibération. La présidence de séance est temporairement assurée par M. VIE Patrick, 1^{er} Vice-président de la CCBC.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°3029 en date du 28 septembre 2023 approuvant la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

VU le compte financier unique du budget général de la CCBC, transmis par la DDFIP,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2024 s'établissent comme suit :

CFU 2024 – Budget Lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats 2024	49 185,07 €	49 185,07 €	0 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 002)	0 €	0 €	0 €
	Excédent ou déficit cumulé			0 €
Section d'investissement	Résultats 2024	51 144,04 €	0,03 €	-51 144,01 €
	Résultat antérieur reporté (ligne 001)	450 799,13 €	0 €	- 450 799,13 €
	Excédent ou déficit cumulé			- 501 943,14 €
Restes à réaliser au 31/12/2024	Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés RAR compris		551 128,24 €	49 185,10 €	- 501 943,14 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le 1^{er} Vice-président,
Patrick VIÉ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Affectation du résultat de
l'exercice 2024 – Budget Général

N°3232

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3232-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique sur le budget général,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent cumulé de la section de fonctionnement d'un montant de 528 453,05 €,
- un déficit cumulé de la section d'investissement d'un montant de -270 339,20 €,
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 3 654,78 €.

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2024 :

- 100 000,00 € en report (compte 002) en section de fonctionnement.
- 428 453,05 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement.

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.2 Fiscalité

Objet de la Délibération :
Taux des taxes directes locales –
Année 2025

N°3233

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3233-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article 1636 B sexies du Code générale des impôts, relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU l'état 1259 relatif aux bases fiscales prévisionnelles pour l'année 2025, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer chaque année les taux des contributions directes locales,

CONSIDERANT que les orientations budgétaires, approuvées par le Conseil communautaire le 12 mars 2025, nécessitent d'augmenter les taux d'imposition,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les taux d'imposition applicables pour l'année 2025, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,39 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17,61 %
- Cotisation foncière des entreprises : 9,68 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,16 %

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.2 Fiscalité

Objet de la Délibération :
Taux taxe d'enlèvement des
Ordures Ménagères - Année 2025

N°3234

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général des Impôts,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT que les prévisions budgétaires 2025 relatives au service de collecte et de traitement des ordures ménagères permettent de maintenir le taux applicable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2025,

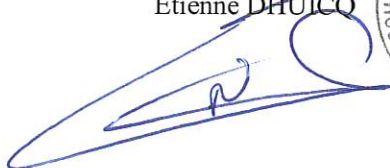
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable sur les bases d'imposition du foncier bâti, à 14% pour l'année 2025.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.2 Fiscalité

Objet de la Délibération :
Fixation du produit de la taxe
GEMAPI - Année 2025

N°3235

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article 1530 bis du code général des impôts,

VU la délibération n°2912 en date du 26 septembre 2022 instituant la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer le financement de la compétence GEMAPI,

CONSIDERANT que l'organe délibérant doit voter chaque année le produit de la taxe GEMAPI,

CONSIDERANT que les dépenses correspondant à la compétence GEMAPI sont composées des contributions aux trois syndicats intercommunaux auxquels la CCBC a transféré l'exercice de cette compétence, à savoir :

- le syndicat du bassin versant du Petit Morin amont pour le Petit Morin
- le syndicat Marne et Surmelin pour la Verdonnelle
- le SMAGE des deux Morin pour le Grand Morin

CONSIDERANT que le montant total des contributions s'élève à 87 375 € pour l'année 2025,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à la majorité avec 1 voix contre et 37 voix pour,

FIXE le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 87 375 € pour l'année 2025.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Modification de l'autorisation de
programme n° 2022-03
Réhabilitation de la maison des
associations

Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3236

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3236-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2893 en date du 08 novembre 2022, approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de la maison des associations et les crédits de paiement affectés sur les années 2022 à 2024,

VU la délibération n°3051 en date du 11 décembre 2023 approuvant l'avant-projet détaillé élaboré par l'équipe de maîtrise d'œuvre, et le montant prévisionnel de l'opération,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3057 en date du 11 avril 2023, modifiant l'autorisation de programme susvisée et la répartition annuelle des crédits de paiement sur les années 2022 à 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser l'autorisation de programme, afin d'augmenter l'enveloppe financière prévue pour ces travaux pour prendre en compte :

- l'estimation des travaux affinée par la maîtrise d'œuvre en phase projet,
- l'impact de la demande de classement du bâtiment en catégorie 4 par la commission sécurité,

CONSIDERANT qu'il est également nécessaire d'allonger l'autorisation de programme votée pour cette opération, et de modifier la répartition des crédits annuels de paiement, pour les inscriptions comptables à l'exécution réelle de l'opération,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE l'estimation des travaux en phase PRO, soit 2 927 000 € HT, et l'estimation prévisionnelle total de l'opération à 3 437 545 € HT.

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès du FEDER, de l'Etat, de la Région Grand Est, du Département de la Marne, de la CAF de la Marne, et de tout autre partenaire financier.

AUTORISE le Président à mettre à jour le plan de financement, conformément à la délibération n°3051 susvisée.

MODIFIE l'autorisation de programmen°2022-03 Réhabilitation de la maison des associations comme suit :

	Dépenses TTC
Montant total de l'AP	4 125 055 €
Crédits de paiement 2022	15 720 €
Crédits de paiement 2023	62 020 €
Crédits de paiement 2024	129 715 €
Crédits de paiement 2025	879 600 €
Crédits de paiement 2026	3 038 000 €

PRECISE que les crédits de paiement seront automatiquement inscrits à chaque exercice budgétaire prévu dans la présente autorisation de programme, et seront disponibles dès le début des exercices suivants, sans attendre le vote du budget primitif.

PRECISE que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération, si nécessaire.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif
général 2025 et des annexes

N°3237

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUIY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 25 mars 2025, sur le projet de budget général de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise,

VU la délibération n°3215 du 12 mars 2025 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025,

VU le projet de budget primitif général 2025 et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget principal 2025 de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise arrêté à la somme totale de dix millions quatre cent soixante-et-onze mille huit cent vingt-cinq euros et soixante-et-un centimes (10 471 825,61 €), dont trois millions huit cent soixante-douze mille cent-cinquante euros et soixante-et-un centimes (3 872 150,61 €) en investissement et six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-quinze euros (6 599 675,00 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 6 599 675,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 845 875,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 2 580 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 542 468,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 40 612,00 €
- Chapitre 67 – Charges spécifiques : 2 000,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : 2 722,00 €
- Chapitre 014 – Atténuations de produits : 209 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 248 200,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 128 798,00 €

Recettes de fonctionnement : 6 599 675,00 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 881 150,00 €
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 400 340,00 €
- Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 027 782,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 2 150,00 €
- Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 2 889,00 €
- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 15 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 170 364,00 €
- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 100 000,00 €

Dépenses d'investissement : 3 872 150,61 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 246 358,00 €
- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 7 000,00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 38 600,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 625 543,63 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 2 220 070,00 €
- Chapitre 45 – Opérations sous mandat : 189 950,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 170 364,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 270 339,20 €
- Restes à réaliser 2024 : 103 925,78 €

Recettes d'investissement : 3 872 150,61 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 908 701,61 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 271 230,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 20 000,00 €
- Chapitre 45 – Opérations sous mandat : 189 950,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 248 200,00 €
- Chapitre 024 – Produits des cessions : 5 000,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 128 798,00 €
- Restes à réaliser 2024 : 100 271,00 €

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

AUTORISE le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 20 000,00 euros.

AUTORISE les virements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Affectation du résultat de
l'exercice 2024 – Budget Eau

N°3238

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique du service de l'eau,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent d'exploitation d'un montant de 69 671,34 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 708 489,82 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de -247 539,39 €

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

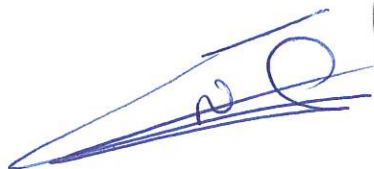
DECIDE d'affecter comme suit, au budget eau, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2024 :

- 69 671,34 € en réserves (compte 1068) en section d'investissement

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2025 du service de l'eau.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif 2025
du service de l'eau, des annexes et
du programme d'emprunt

N°3239

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUE, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 25 mars 2025, sur le projet de budget du service de l'eau,

VU la délibération n°3215 du 12 mars 2025 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025,

VU le projet de budget primitif 2024 du service de l'eau et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget principal 2024 du service de l'eau arrêté à la somme totale de deux millions neuf cent cinq mille trois cent vingt-et-un euros et quatre-vingt-seize centimes (2 905 321,96 €) dont un million huit cent soixante-quatorze mille six cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes (1 874 629,96 €) en investissement et un million trente mille six cent quatre-vingt-douze euros (1 030 692 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 030 692,00 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 282 400,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 206 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 20 950,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 21 725,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 27 900,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 2 801,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 20 000,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 408 000,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 40 916,00 €

Recettes d'exploitation : 1 030 692,00 €

- Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services : 876 080,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 42 000,00 €
- Chapitre 78 – Reprise sur provisions : 14 377,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 98 235,00 €

Dépenses d'investissement : 1 874 629,96 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 16 000,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 295 810,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 083 700,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 15 226,77 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 98 235,00 €
- Restes à réaliser 2024 : 365 658,19 €

Recettes d'investissement : 1 874 629,96 €

- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 69 671,34 €
- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 374 434,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 155 000,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 408 000,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 40 916,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 708 489,82 €
- Restes à réaliser 2024 : 118 118,80 €

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

AUTORISE le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 155 000,00 euros.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ

The block contains a blue ink signature of Etienne DHUICQ and a circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BRIÈR-CHAMPENOISE' around the perimeter.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Affectation du résultat de
l'exercice 2024 – Budget
Assainissement

N°3240

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3240-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R2311-11,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte financier unique du service de l'assainissement,

VU les états des restes à réaliser,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice précédent, arrêtés comme suit :

- un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de 88 903,25 €
- un excédent cumulé de la section d'investissement d'un montant de 442 654,50 €
- un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de 275 448,51 €,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter comme suit, au budget assainissement, l'excédent d'exploitation de l'exercice 2024 :

- 88 903,25 € en report (compte 002) en section d'exploitation.

DECIDE d'inscrire ces crédits au budget primitif 2025 du service de l'assainissement.

Pour extrait conforme,

Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Modification de l'autorisation de
programme n° 2023-01
Assainissement collectif de
Charleville

Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3241

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3241-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°2980 en date du 11 avril 2023 approuvant l'ouverture d'une autorisation de programme pour les travaux d'assainissement collectif à Charleville, et les crédits de paiement affectés sur les années 2023 et 2024,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3058 du 11 décembre 2023 modifiant l'autorisation susvisée et augmentant la durée de la programmation jusqu'en 2025,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3144 en date du 09 juillet 2024 attribuant les marchés de travaux pour l'assainissement collectif de Charleville,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'ajuster le montant de l'opération et la répartition annuelle des crédits de paiement, afin de prendre en compte le montant réel des travaux après attribution des marchés et d'adapter les inscriptions comptables à l'exécution de l'opération,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programmen°2023-01 Assainissement collectif de Charleville comme suit :

	Dépenses HT
Montant total de l'AP	1 413 500 €
Crédits de paiement 2023	14 000 €
Crédits de paiement 2024	11 200 €
Crédits de paiement 2025	1 388 300 €

PRECISE que la présente autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pourront être réajustés par délibération, en fonction du déroulement effectif de l'opération, si nécessaire.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif 2025
du service de l'assainissement et
des annexes

N°3242

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 28 mars 2025, sur le projet de budget du service assainissement,

VU la délibération n°3215 du 12 mars 2025 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025,

VU le projet de budget primitif 2025 du service de l'assainissement et ses annexes,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget principal 2025 du service de l'assainissement arrêté à la somme totale de trois million quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-sept euros et soixante-quinze centimes (3 087 347,75 €) dont deux million quatre cent mille six euros et cinquante centimes (2 400 006,50 €) en investissement et six cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-et-un euros et vingt-cinq centimes (687 341,25 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses d'exploitation : 687 341,25 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 188 965,00 €
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 82 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 11 000,00 €
- Chapitre 66 – Charges financières : 20 757,00 €
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 18 500,00 €
- Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 2 175,00 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 15 184,25 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 308 000,00 €
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 40 760,00 €

Recettes d'exploitation : 687 341,25 €

- Chapitre 70 – Produits des services : 461 900,00 €
- Chapitre 74 – Subventions d'exploitation : 5 000,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 8 000,00 €
- Chapitre 78 – Reprise sur provisions : 11 314,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 112 224,00 €
- Chapitre 002 – Excédent d'exploitation reporté : 88 903,25 €

Dépenses d'investissement : 2 400 006,50 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 66 417,00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 73 320,00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 1 819 280,00 €
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 22 313,01 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 112 224,00 €
- Restes à réaliser 2024 : 306 452,49 €

Recettes d'investissement : 2 400 006,50 €

- Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 795 817,00 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 230 874,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 308 000,00 €
- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 40 760,00 €
- Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté : 442 654,50 €
- Restes à réaliser 2024 : 581 901,00 €

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

AUTORISE le Président à exécuter le budget et à contracter le prêt prévu à la section d'investissement du budget pour un montant total de 40 000,00 euros.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Adoption du budget primitif 2025
du « Lotissement de la zone
industrielle de Mondant »

N°3243

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU les articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'avis favorable rendu par la Commission des Finances le 25 mars 2025, sur le projet de budget lotissement,

VU la délibération n°3215 du 12 mars 2025 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025,

VU le projet de budget primitif 2025 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant »,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le budget principal 2025 du « Lotissement de la zone industrielle de Mondant » arrêté à la somme totale de un million sept cent cinquante-sept mille huit cent vingt-et-un euros et vingt-huit centimes (1 757 821,28 €) dont sept cent cinquante-trois mille neuf cent huit euros et quatorze centimes (753 908,14 €) en investissement et un million trois mille neuf cent treize euros et quatorze centimes (1 003 913,14 €) en fonctionnement, décomposé comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 1 003 913,14 €

- Chapitre 011 – Charges à caractère général : 250 000,00 €
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 5,00 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 753 908,14 €

Recettes de fonctionnement : 1 003 913,14 €

- Chapitre 70 – Produits des services et ventes diverses : 575 925,00 €
- Chapitre 74 – Dotations participations : 12 600,00 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 165 383,14 €
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 250 005,00 €

Dépenses d'investissement : 753 908,14 €

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 960,00 €
- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 250 005,00 €
- Chapitre 001 – Déficit d'investissement reporté : 501 943,14 €

Recettes d'investissement : 753 908,14 €

- Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 753 908,14 €

DECIDE de voter les crédits par chapitres tant en investissement qu'en fonctionnement.

ADOpte l'ensemble des annexes jointes.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Avenant à la convention
d'objectif et de financement 2023-
2025 de l'OTMR

N°3244

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3244-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

M. MARCY, M. DOUSSOT-COCHET, M. COSTELET, M. CHEVRIOT (par pouvoir) et M. POISSON, faisant partie du Conseil d'administration de l'OTMR, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

VU l'article L133-3 du Code du Tourisme prévoyant les missions de service public exercées par un Office de Tourisme,

VU l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et l'article 1 du décret du 06 juin 2001 faisant obligation de conventionnement avec les associations percevant un financement public supérieur à 23 000 euros,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2929 du 13 décembre 2022 approuvant la convention d'objectifs et de financement 2023-2025 avec l'OTMR,

VU la convention d'objectifs et de financement correspondante signée le 20 décembre 2022, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025,

CONSIDERANT que cette convention prévoit :

- L'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 55 000 €, à l'OTMR en contrepartie de l'exercice des missions de service public dans le domaine du tourisme qui lui sont déléguées par la CCBC,
- L'attribution d'une subvention complémentaire de 6 350 € en 2023 et 2024 pour le financement d'un contrat d'alternance,

CONSIDERANT qu'après la fin du contrat d'alternance, l'OTMR a recruté une salariée en CDD sur une durée de 21 heures hebdomadaires, dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » qui permet de bénéficier d'aide à l'emploi des seniors et d'allègement de charges sociales, pendant un an,

CONSIDERANT qu'il est proposé de maintenir la subvention complémentaire prévue dans la convention de financement, afin de préserver un emploi nécessaire au bon fonctionnement de l'office de tourisme, et de participer à l'insertion des seniors,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement 2023-2025 avec l'OTMR, pour maintenir la subvention complémentaire de 6 350 € en 2025.

AUTORISE le Président de la CCBC à signer l'avenant et à verser la subvention à l'OTMR.

PRECISE que le montant nécessaire au versement de la subvention est inscrit au chapitre 65 du budget général.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Marché de travaux pour la
construction de l'office de
tourisme – autorisation de passer
un marché sans publicité, ni
concurrence préalable pour le lot
n°3 infructueux.

N°3245

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3245-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article R2122-2 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2830 en date du 22 février 2022, approuvant le projet de construction d'un office de tourisme,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2978 en date du 11 avril 2023, approuvant les modifications apportées au projet initial, approuvant le plan de financement, et sollicitant des subventions auprès du Département de la Marne, de la Région Grand Est, et du dispositif LEADER,

CONSIDERANT que la CCBC a lancé une procédure de mise en concurrence adaptée pour désigner les titulaires des marchés de travaux pour la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT qu'aucune offre n'a été remise dans les délais pour les lot n°3 Charpente – couverture,

CONSIDERANT que l'analyse des offres des autres lots est en cours,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à la majorité avec 2 voix contre, 2 abstentions et 34 voix pour,

DECLARE le lot n°3 Charpente- couverture infructueux, et décide de passer un marché sans publicité, ni concurrence préalable pour ce lot, en application de l'article R2122-2 du Code de la commande publique.

AUTORISE le Président de la CCBC à consulter toute entreprise dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Eprenay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Création d'une aide financière
agricole pour l'implantation de
bande enherbées dans l'AAC du
Thoult Trosnay

Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHEMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3246

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la loi sur l'eau n°92-3 du 3 Janvier 1992,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite la Loi Grenelle II,

VU le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution et à la préservation de la ressource en eau,

VU le règlement (UE) 2024/3118 de la Commission du 10 décembre 2024 modifiant le règlement (UE) n° 1408/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,

VU la délibération du Conseil communautaire n°1896, en date du 09 juillet 2013, approuvant la mise en place d'un plan d'actions sur l'aire d'alimentation du captage (AAC) de Le Thoult-Trosnay, en vue de préserver la ressource et d'améliorer la qualité de l'eau,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2873, en date du 30 mai 2022, engageant la Communauté de communes de la Brie Champenoise, dans l'élaboration, d'un contrat territorial eau et climat (CT&C), avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU le projet de règlement relatif à l'aide financière agricole visant à développer des pratiques favorables à la protection de la ressource en eau, au sein de l'AAC de Le Thoult-Trosnay, soumis au conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles, accidentelles, et diffuses au droit des captages d'eau potable communautaires prioritaires, sensibles ou dégradés, en mettant en œuvre les plans d'action définis dans les études AAC,

CONSIDERANT que la nature du sol de l'AAC de Le Thoult Trosnay est karstique, ce qui le rend particulièrement vulnérable aux pollutions diffuses liées aux transferts de produits azotés et phytosanitaires,

CONSIDERANT que la chambre d'agriculture de la Marne, la CCBC, et leurs partenaires, mènent depuis 2015, une animation et un travail sur le développement des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) et des cultures à Bas Niveaux d'Impacts (BNI), sur l'AAC de Le Thoult Trosnay, afin de faire baisser la pression des intrants agricoles dans la zone du captage d'eau potable,

CONSIDERANT que le fossé de Bourgogne est en lien avec les sources du Thoult-Trosnay, mais que ce fossé n'étant pas reconnu cours d'eau, il ne fait pas l'objet d'une réglementation imposant la mise en place d'une zone non traitée (ZNT), pour limiter les transferts de produits azotés et phytosanitaires vers le captage,

CONSIDERANT qu'afin de compléter les actions en cours visant à réduire les intrants, il est proposé de créer une aide agricole directe, basée sur les aides dites « de minimis », pour encourager les exploitants agricoles à planter des bandes enherbées le long du fossé de Bourgogne, et valoriser leur implication dans une démarche de réduction des concentrations de produits phytosanitaires et d'azote présents dans le captage,

CONSIDERANT que ce type d'aide est subordonnée à une autorisation de financement complémentaire des intercommunalités, dans le champ des aides aux entreprises, par la Région Grand Est,

CONSIDERANT que l'attribution de l'aide agricole, sera soumise aux conditions suivantes :

- Les candidats devront posséder au moins une parcelle au bord du fossé de Bourgogne, dans l'AAC du Thoult Trosnay,
- Cette parcelle devra accueillir une bande enherbée comprise entre 5 et 10 mètres de large et respecter les espèces réglementaires relatives aux bandes enherbées ou aux jachères,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une aide forfaitaire de 500 € / ha répondant aux conditions d'attribution susvisées,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une aide agricole sous le régime « de minimis », visant à encourager les exploitants agricoles à maintenir ou planter des bandes enherbées le long du fossé de Bourgogne, dans l'aire d'alimentation du captage de Le Thoult-Trosnay.

APPROUVE le règlement relatif à l'aide financière agricole visant à développer des pratiques favorables à la protection de la ressource en eau, au sein de l'AAC de Le Thoult-Trosnay, annexé à la présente délibération.

SOLLICITE l'autorisation de la Région Grand Est, pour la mise en place de cette aide agricole, sous le régime « de minimis », dans le champ des aides aux entreprises.

APPROUVE le montant de l'aide forfaitaire attribuée aux exploitants dans ce cadre, à hauteur de 500 € / ha de bandes enherbées.

DECIDE de prévoir un budget global de 1 500 € pour ce dispositif d'aide agricole « de minimis » au titre de l'année 2025, sur le budget annexe de l'eau.

AUTORISE le Président de la CCBC ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de ce dossier, et à attribuer les aides aux exploitants répondant aux critères d'éligibilité définis dans le règlement susvisés.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Etude de faisabilité pour
l'implantation de culture Bas
Niveau d'Intrants (BNI) et filières

N°3247

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L 210-1 et suivants,

VU la Loi sur l'eau n°92-3 du 3 Janvier 1992,

VU la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite la Loi Grenelle II,

VU le décret n°2020-1762 du 30 décembre 2020 relatif à la contribution et à la préservation de la ressource en eau,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027,

CONSIDERANT la nécessité de prévenir les pollutions diffuses au droit des captages d'eau potable en mettant en œuvre des plans d'actions définis dans les études d'aire d'alimentation des captages,

CONSIDERANT que l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et de développement de leurs filières est inscrite dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

CONSIDERANT que l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) s'est engagée dans la réalisation d'une étude de faisabilité de l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et leurs filières.

CONSIDERANT que cette étude comportera 2 phases :

Phase 1 : Synthèse bibliographique et identification des cultures à étudier

Les cultures dites « bas niveau d'intrants », à étudier, sont des cultures ayant un faible recours aux intrants (engrais organiques ou minéraux et produits phytosanitaires). Selon la liste définie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il peut s'agir de : système herbagé, Agriculture Biologique, Luzerne, Miscanthus, Taillis à courte et très courte rotation, bois de haies, chanvre, sainfoin, sarrasin, switchgrass,

Phase 2 : Etudes technico-économiques et diagnostics de débouchés

Selon les résultats de la phase 1, le prestataire retenu s'engagera à réaliser une étude technico-économique de chaque culture retenue (2 à 3). Pour chaque cultures, l'étude technico-économique portera sur l'état des lieux de la filière ainsi que les débouchés et leurs évolutions. Le marché n'est pas destiné à mettre en place et suivre la filière qui pourrait être retenue,

CONSIDERANT que l'USESA propose à la CCBC d'intégrer la démarche afin d'élargir le territoire d'étude pour l'implantation possible de filières,

CONSIDERANT la nécessité de prévenir les pollutions ponctuelles, accidentelles, et diffuses, au droit des captages d'eau potable communautaires prioritaires et sensibles, et des captages dégradés,

CONSIDERANT que l'expansion des filières BNI est une solution adaptée à cette problématique,

CONSIDERANT que l'USESA sera le maître d'ouvrage de l'étude, financera l'opération et se chargera de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de participer à l'étude de faisabilité de l'implantation de cultures à Bas Niveau d'Intrants et leurs filières, mise en place par l'USESA et au comité de pilotage.

ENGAGE la CCBC à fournir au prestataire retenu tous les éléments utiles, à participer aux réunions, et à apporter sa contribution technique à la réalisation de l'étude.

AUTORISE le Président de la CCBC ou son représentant à signer tous documents dans le cadre de ce dossier.

Pour extrait conforme
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Convention de financement des
travaux d'assainissement
collectif de Charleville

N°3248

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, réglementant les fonds de concours entre les EPCI et leurs communes membres,

VU le projet de convention de financement des travaux d'assainissement collectif de Charleville soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que la Commune de Charleville participe aux travaux d'assainissement collectif de la rue du Village par fonds de concours, d'un montant prévisionnel total de 126 030 €,

CONSIDERANT que la Commune de Charleville a déjà versé un acompte de 50 000 € par délibération n° 24-2024-1, du 07 novembre 2024,

CONSIDERANT que la convention soumise au Conseil communautaire a pour objet de régler les conditions de règlement de la participation restante, et prévoit notamment un acompte en 2025, et le solde en 2026, après la réception des travaux.

CONSIDERANT que les conditions de versement d'un fonds de concours sont remplies,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de financement des travaux d'assainissement collectif de Charleville, avec la Commune de Charleville, et accepte la participation par fonds de concours qu'elle prévoit.

AUTORISE le Président de la CCBC à signer et exécuter la convention.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Subvention d'une classe de
découverte dans les Alpes
pour les élèves de l'école
élémentaire de Montmirail

Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3249

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3249-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025
Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU la délibération n°2959 du 14 février 2023, fixant les règles de financement des voyages scolaires par la CCBC,

VU l'avis favorable rendu le 26 novembre 2024 par la commission affaires scolaires et enfance,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que l'école élémentaire de Montmirail organise une classe de découverte du milieu montagnard, dans les Alpes au village des Contamines-Montjoie, du 16 au 20 juin 2025, pour deux classes de CM2,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes accorde une participation financière pour les élèves de la CCBC, dans la limite d'un plafond égal à 120 € par élève pour la scolarité,

CONSIDERANT que 43 élèves au total participent à ce voyage scolaire, dont 34 élèves faisant partie de la CCBC,

CONSIDERANT que le coût du séjour (hébergement, activités, et transport) s'élève à 495 € par élève, et que la participation des familles est estimée autour de 240 € par enfant, en fonction des financements obtenus par l'école,

CONSIDERANT qu'en application des règles de financement des voyages scolaires prévus par le conseil communautaire, il peut être attribué une subvention de 4 080 € à l'école pour ce projet,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 4 080 € à l'école élémentaire de Montmirail pour l'organisation d'une classe de découverte dans les Alpes, en juin 2025.

PRECISE que les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention sont inscrits au chapitre 65 du budget général 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer toutes pièces relatives à ce dossier et procéder au règlement de la subvention.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
28 mars 2025

Date de publication
22 avril 2025

Domaine d'intervention :
8.7 Transports

Objet de la Délibération :
Prise en charge d'une partie de
l'abonnement au transport scolaire
pour les collégiens et lycéens

N°3250

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20250410-20250410DEL3250-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025

Publication : 22/04/2025

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le dix avril deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAUI, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUIY, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, Mme Brigitte LAGRUE, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA-RODRIGUEZ, M. Enzo JOBERTY, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX ayant donné pouvoir à M. Joël COURTEAUX, M. Romain GIRARDIN ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Philippe CHEVRIOT ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre SCHANG.

Absents : M. François ROBIN excusé, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT.

Mme Karine BOCQUET est désignée secrétaire de séance.

VU le règlement régional des transports scolaires,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2761, en date du 10 juin 2021, décidant de prendre en charge un montant forfaitaire de 82 €, sur le montant total de l'abonnement au transport scolaire dû par les collégiens et lycéens résidants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise,

VU la convention de prise en charge conclue avec la Région Grand Est, sur cette base,

CONSIDERANT les compétences de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, dans le domaine des affaires scolaires,

CONSIDERANT que les tarifs de l'abonnement au transport scolaire votés par la Région Grand Est évoluent comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

- L'abonnement annuel pour les élèves ayant-droit passe de 94 € à 105 €
- L'abonnement annuel pour les élèves non ayant-droit passe de 244 € à 173 €.

CONSIDERANT que le Conseil communautaire doit décider si la CCBC maintient ou fait évoluer sa politique de participation aux frais de transport scolaire,

CONSIDERANT qu'il est proposé de maintenir le montant forfaitaire de prise en charge à hauteur de 82 €, pour continuer à soutenir les familles, et faciliter l'accès des élèves au transport scolaire,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir sa participation forfaitaire de 82 €, sur le montant de l'abonnement annuel au transport scolaire, dû par les collégiens et lycéens résidants sur le territoire de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

PRECISE que cette prise en charge sera effectuée selon les modalités suivantes :

- Par paiement direct à la région Grand Est pour les élèves ayant-droit, la prise en charge venant en déduction de l'abonnement dû par la famille.
- Remboursement après inscription au transport scolaire, pour les élèves non ayant-droit, sur demande faite auprès de la CCBC, et après accord de la région Grand Est qui validera le droit à remboursement partiel pour les élèves concernés, en fonction de leur situation individuelle.

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération à la région Grand Est.

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2025

Le Président,
Etienne DHUICQ

